

**PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE BOULIGNY**

Séance du mardi 26 octobre 2021

L'an deux mille vingt-et-un, le vingt-six octobre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Bouligny s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale en date du vingt-deux octobre deux mille vingt-et-un, sous la Présidence de Monsieur Eric BERNARDI, Maire.

PRESENTS :

MM Eric BERNARDI, Maire – Noël BERTRAND, Adjoint - Nicolas CHARPENTIER, Adjoint – Roger NOBLET, Adjoint - Raymond KONIECZNY, Conseiller Municipal - Joël BELYS, Conseiller Municipal – Sylvain MATHIEU, Conseiller Municipal -Gérard FISCHESSE, Conseiller Municipal – Anthony SEITZ, Conseiller Municipal.
Mmes Frédérique BORKOWSKI, Adjointe – Janine ROUVELIN, Adjointe – Natacha LAPIERRE, Adjointe - Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale – Céline SREDNIAWA, Conseillère Municipale.

ABSENTS REPRESENTES :

M Yann CHOZALSKI, Conseiller Municipal par M Nicolas CHARPENTIER, Adjoint.
Mme Sylvie THIERY, Conseillère Municipale par M Eric BERNARDI, Maire.
Mme Hélène HOCHLEITNER, Conseillère Municipale par Mme Michèle ARCANGELI, Conseillère Municipale.
Mme Christiane RYMDZIOEK, Conseillère Municipale par Mme Janine ROUVELIN, Adjointe.
Mme Leslie HALAL, Conseillère Municipale par Mme Frédérique BORKOWSKI, Adjointe.
M Philippe CAUQUIS, Conseiller Municipal par M Noël BERTRAND, Adjoint.
Mme Isabelle KUBACKI, Conseillère Municipale par Mme Céline SREDNIAWA, Conseillère Municipale.

EXCUSES :

M Frédéric MICHALEK, Conseiller Municipal.
Mme Muriel DELOGU, Conseillère Municipale.

Le quorum étant atteint, Monsieur Nicolas CHARPENTIER est nommé secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 23

Le Procès-verbal de la séance du 28 septembre 2021 a été adopté.

*Le Maire certifie avoir affiché le compte rendu de cette séance
à la porte de la Mairie le 27 octobre 2021 et transmis au
contrôle de légalité le 28 octobre 2021*

Ordre du jour :

Présentation du Diagnostic Local de Santé par Jocelyne ANTOINE, Conseillère Départementale et Florence BREUIL, chargée de mission développement territorial à la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt.

Approbation du Procès-Verbal du Conseil Municipal du 28 septembre 2021

Informations

20211026/01 Approbation du Diagnostic Local de Santé

20211026/02 Attribution marché pour travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football – stade Brabois

20211026/03 Rétrocession d'une case de columbarium

20211026/04 Virements de crédits

Questions diverses.

PRESENTATION du Diagnostic Local de Santé par Jocelyne ANTOINE, vice-présidente de la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt, Conseillère Départementale et Florence BREUIL, chargée de mission développement territorial à la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt

Voir document ci-après.



Diagnostic Contrat Local de Santé CCDS et commune de Boulogny



Les caractéristiques d'un CLS



- **Un document contractuel**

signé entre une/des collectivité(s) et l'ARS (lettre d'engagement) établi sur la base d'un diagnostic **partagé**,

- **Partenarial, coordonné**

Une **démarche concertée** autour des signataires, des acteurs locaux et institutionnels (CPAM, CAF, MSA, Education Nationale, CARSAT...)

En lien avec les autres politiques publiques (Etat, Région..)

- **Souple et modulable**

Pluriannuel : **5 ans**

Révision possible par voie d'avenants



Une approche globale de la santé

« La Santé d'une personne est d'abord le résultat de conditions de vie et de travail qui interagissent avec ses caractéristiques individuelles » :

Il est donc important d'élargir la notion de Santé au-delà d'une vision purement « médicale » en intégrant les facteurs sociaux et environnementaux qui la conditionnent.

C'est une prise en compte des autres facteurs qui ont une incidence sur la santé et la vie des populations : le logement, l'environnement, l'éducation, le travail, l'école...

Institué par la loi dite HPST de 2009, le contrat local de santé fait l'objet d'une disposition générale dans le cadre de la loi N°2016-41 du 26 janvier 2016 de modernisation de notre système de santé et est repris dans le Code de santé publique (Article L. 1431-10 IV et article L. 1434-2)



Enjeux potentiels du CLS

- Favoriser les partenariats entre acteurs de champs pluridisciplinaires complémentaires, en s'appuyant sur les missions et compétences de chacun
- Coordonner les acteurs et articuler les politiques publiques et leurs dispositifs et actions à l'échelle d'un territoire autour de priorités partagées
- Améliorer la visibilité des enjeux de santé et des ressources existantes dans ce champ au niveau local

Un schéma orienté vers l'action, les coopérations et les résultats au travers de 18 programmes prioritaires du PRS



10 programmes prioritaires "Parcours"

- Parcours "Personnes âgées"
- Parcours "Personnes en situation de handicap"
- Parcours "Santé des enfants et des adolescents"
- Parcours "Personnes en situation sociale fragile - PRAPS" et "soins aux détenus"
- Parcours "Santé mentale"
- Parcours "Maladies chroniques"
- Parcours "Patients atteints de cancer"
- Parcours "Maladies cardio-neuro-vasculaires"
- Parcours "Maladies neurodégénératives"
- Parcours "Maladies rares"

8 programmes prioritaires "Transformation de l'organisation de l'offre de santé"

- Prévention, promotion de la santé et lutte contre les addictions (*tabagisme, activité physique adaptée, vaccination et santé environnement*)
- Soins et hôpitaux de proximité (*y compris "biologie médicale" et "soins palliatifs / fin de vie"*)
- Ressources humaines en santé
- Virage ambulatoire, gradation de l'offre et soins spécialisés (*chirurgie, médecine, HAD, SSR, imagerie, soins critiques et périnatalité*)
- Innovation et e-santé
- ORSAN
- Qualité et pertinence des soins
- Coopérations transfrontalières

La population



□ Nombre d'habitants :

CCDS : 8 309

Bouligny : 2 558 habitants

□ densité de population :

CCDS : 17 hab./km²

Bouligny : 232,8 hab./km²

□ Les naissances :

CCDS
Bouligny

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Naissances domiciliées	83	90	87	78	85	65
Naissances domiciliées	23	28	29	25	27	20

* Source INSEE 2020

La population



☐ Les décès :

	2014	2015	2016	2017	2018	2019
CCDS						
Décès domiciliés	74	85	74	90	53	79
Bouligny						
Décès domiciliés	35	34	45	39	46	36

☐ La population en % :

	CCDS	BOULIGNY
0 à 14 ans :	20,9	17,1
15 à 29 ans :	15,6	15,5
30 à 44 ans :	19,7	16,6
45 à 59 ans :	20,7	18,5
60 à 74 ans :	15,1	17,3
75 ans et + :	8,0	15,0

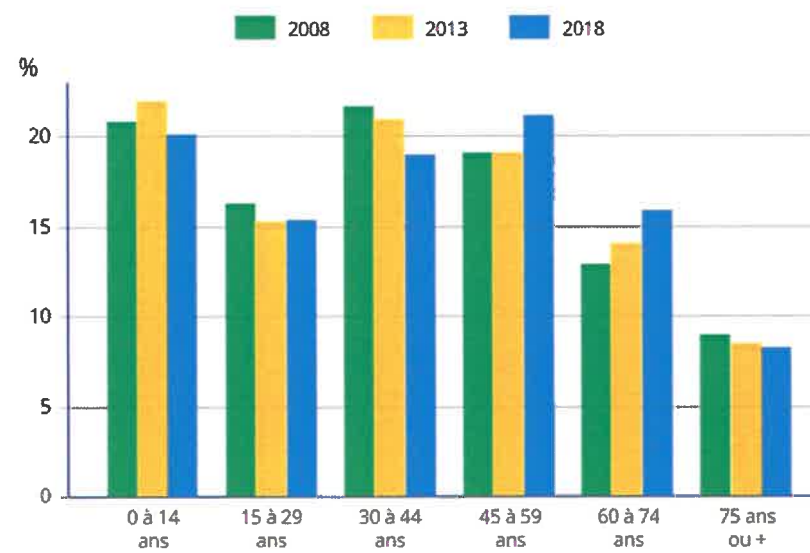
*source : Chiffre INSEE 2020

La population CCDS et Boulogny

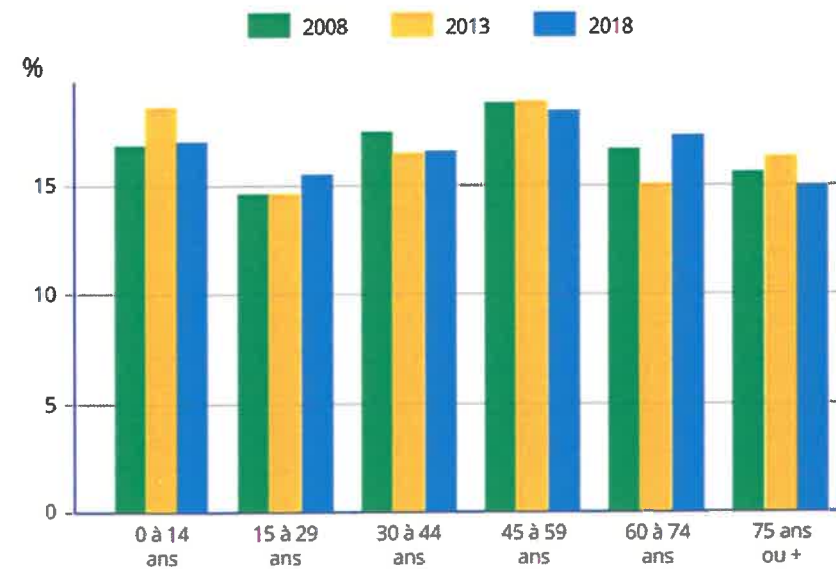


Evolution entre 2008 et 2018.

CCDS



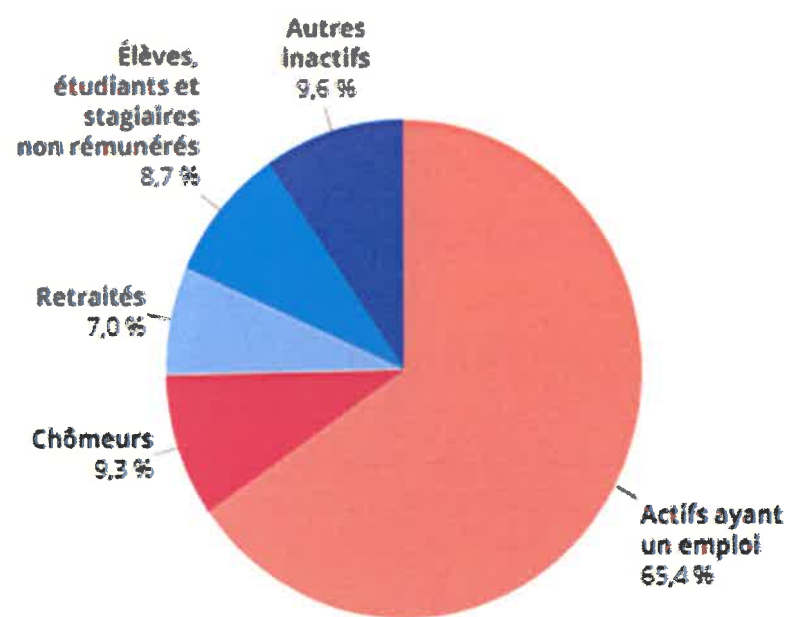
BOULIGNY



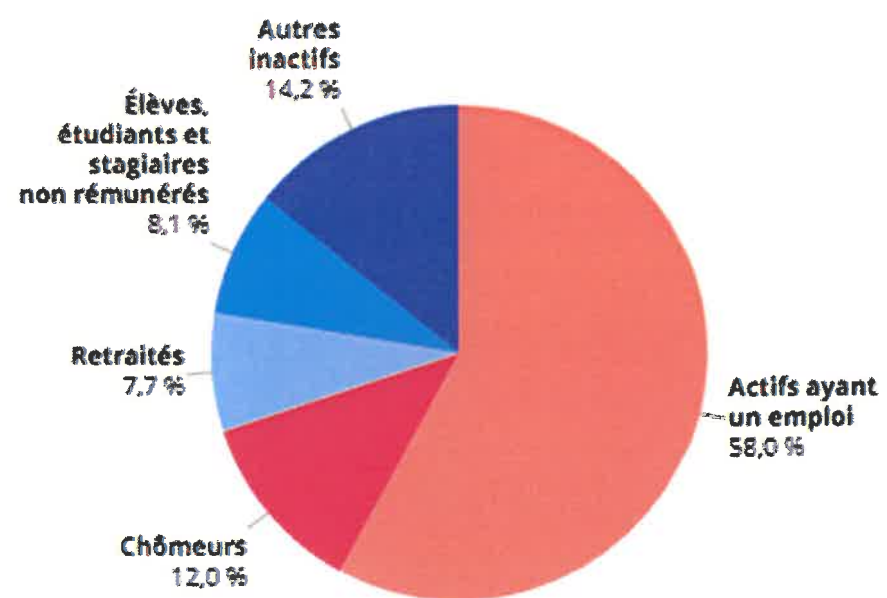
Présentation du territoire



CCDS



BOULIGNY



Population de 15 à 64 ans par type d'activité
(source : INSEE 2017)



Les sigles

Comprendre la colonne (Taux ♂)/(Taux ♀)

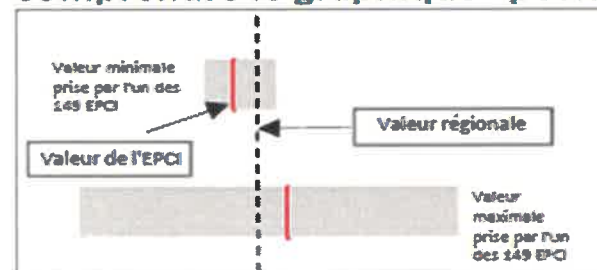
Pour comparer la situation des hommes à celle des femmes, un rapport de leurs taux a été calculé. Un rapport égal à 1 indique une situation équivalente pour les deux sexes. Un rapport supérieur à 1 indique une situation plus fréquente chez les hommes que chez les femmes et inversement si le rapport est inférieur à 1.

Comprendre les sigles


n.d. : Ce sigle est utilisé dans le cas où la donnée n'est pas disponible, y compris pour des raisons de secret statistique, ou de robustesse de l'indicateur.


 Sans objet ou donnée non-pertinente

Comprendre le graphique "position"



L'amplitude de la barre grise dépend de la variabilité de l'indicateur pour les 149 EPCI mais également de celles des autres indicateurs du même thème (exemples : démographie, niveau d'équipement, mortalité...).

 Les arrière-plans blancs décrivent une situation neutre, ou dans le cas de mortalité et de la morbidité, des différences non-significatives par rapport à la région.

 Les graphiques avec un arrière-plan orange décrivent une situation plutôt défavorable par rapport à la région tandis que les arrière-plans verts décrivent une situation plutôt favorable par rapport à la région.

La Jeunesse CCDS et Boulogny



POPULATIONS SPECIFIQUES

Jeunesse

	Effectif	Taux	Taux d/Taux ?	Valeur régionale	Position	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux
49 Personnes âgées de moins de 20 ans (et part dans l'ensemble de la population)	2 897	26,5	1,1	23,5		23,5	23,6
50 6-16 ans non-scolarisés (et part pour 100 jeunes de 6-16 ans)	21	1,2	1,0	2,0		2,0	1,5
51 25-34 ans sortis du système scolaire avec pas ou peu de diplôme (et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)	164	14,2	1,3	14,1		15,3	12,4
52 25-34 ans sortis du système scolaire diplômés du supérieur (et part pour 100 jeunes de 25-34 ans sortis du système scolaire)	301	26,0	0,7	39,8		40,4	34,8
53 15-24 ans non insérés - ni élèves, ni étudiants, ni stagiaires, et qui n'ont pas d'emploi (et part pour 100 jeunes de 15-24 ans)	220	19,9	0,8	17,4		16,8	16,5
54 Places d'accueil de jeunes enfants - en établissement, chez une assistante maternelle ou un autre type d'accueil (et capacité d'accueil pour 100 enfants de moins de 3 ans)	184	45,9		55,9		56,0	58,7
55 Licences sportives délivrées à des personnes de 5 à 19 ans (et part pour 100 jeunes de 5-19 ans)	826	37,4	1,2	65,9		71,5	70,5
56 Jeunes de moins de 15 ans en affection de longue durée (et prévalence pour 100 000 jeunes de moins de 15 ans)	49	2 185,3	1,5	2 488,4		2 520,8	2 195,0
57 Allocataires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé - AEEH (et part pour 100 jeunes de moins de 20 ans)	34	1,1		1,6		1,4	1,3

*source : ORS Grand Est version 2020

Les Personnes âgées ou en situation de Handicap

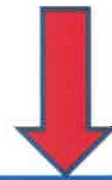
CCDS et Boulogny



	Effectif	Taux	Taux σ / Taux ρ	Valeur régionale	Position	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux
Personnes âgées ou en situation de handicap							
58 Personnes âgées de 65 ans ou plus (et part dans l'ensemble de la population)	2 073	18,9	0,7	19,0		18,2	19,3
59 Personnes âgées isolées (et part pour 100 personnes âgées de 65 ans ou plus)	728	35,1	0,4	31,1		32,0	28,6
60 Personnes âgées en établissement - EPHAD, USLD, résidence autonomie (et part pour 100 personnes âgées de 65 ans ou plus)	38	1,8	0,3	5,2		5,3	5,4
61 Niveau d'équipements particulièrement indispensables aux personnes âgées (en base 100 pour la France métropolitaine)		n.d.		78,6		n.d.	n.d.
62 Personnes de 65 ans ou plus en affection longue durée (et prévalence pour 100 000 personnes de 65 ans ou plus)	1 285	63 307,6	1,5	77 629,0		74 157,8	72 916,1
63 Allocataires de l'Allocation Personnalisée à l'Autonomie à domicile - APA (et part pour 100 personnes de 65 ans ou plus)	n.d.	n.d.	n.d.	6,0		5,7	6,7
64 Allocataires de l'Allocation Adultes Handicapés - AAH (et part pour 100 personnes de 20 à 65 ans)	103	1,7	n.d.	3,0		2,9	2,2
65 Places en établissement pour personnes handicapées (et part pour 1000 personnes âgées de 20 à 65 ans)	0	0,0		4,1		2,6	2,8

*source : ORS Grand Est version 2020

Offre de Soins CCDS et Boulogny



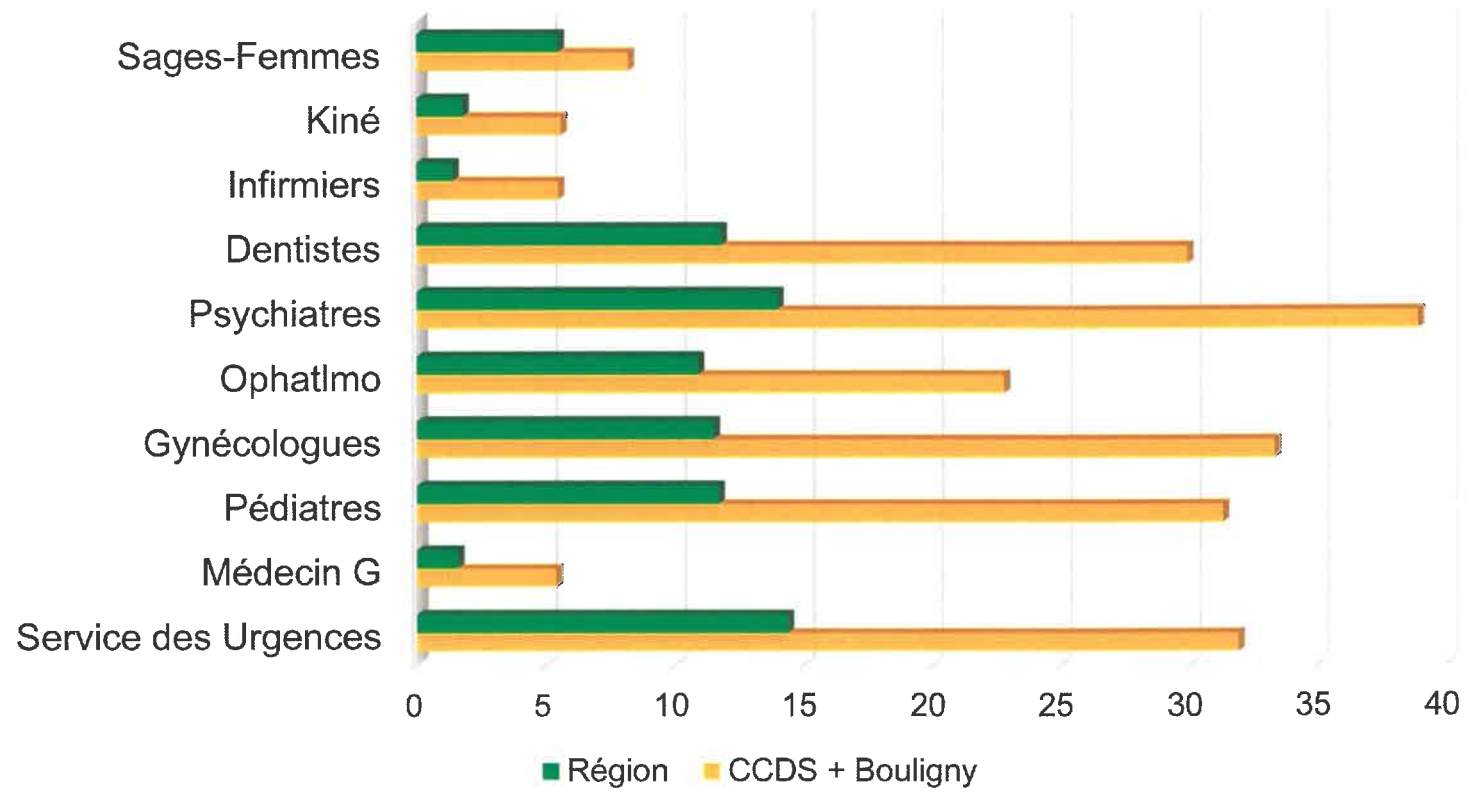
Offre de soins (nombres, temps d'accès moyen)	Effectif	Part des 55 ans et plus (en %)	Temps d'accès (en min)	Temps d'accès régional (en min)	Position	Temps d'accès urbains (en min)	Temps d'accès ruraux (en min)
21 Temps d'accès moyen aux services des urgences *			31,9	14,4		11,2	23,9
22 Médecins généralistes libéraux ou mixtes	5	60,0	5,4	1,6		0,8	3,8
23 Pédiatres libéraux ou mixtes	0	n.d.	31,3	11,7		8,2	24,1
24 Gynécologues obstétriciens libéraux ou mixtes	0	n.d.	33,3	11,5		7,6	20,9
25 Ophtalmologues libéraux ou mixtes	0	n.d.	22,8	10,9		7,4	19,9
26 Psychiatres libéraux ou mixtes	0	n.d.	38,9	14,0		10,7	24,3
27 Chirurgiens-dentistes libéraux ou mixtes	0	n.d.	29,9	11,8		8,2	23,3
28 Infirmiers libéraux ou mixtes	15	26,7	5,5	1,4		0,7	3,4
29 Masseurs-kinésithérapeutes libéraux ou mixtes	7	0,0	5,6	1,8		1,0	4,5
30 Sages-femmes libérales ou mixtes	1	0,0	8,2	5,5		4,3	11,6

* Le temps d'accès aux soins ne prend pas en compte les antennes du SMUR, les médecins correspondants

source : ORS Grand Est version 2020



Temps d'accès en minutes aux soins



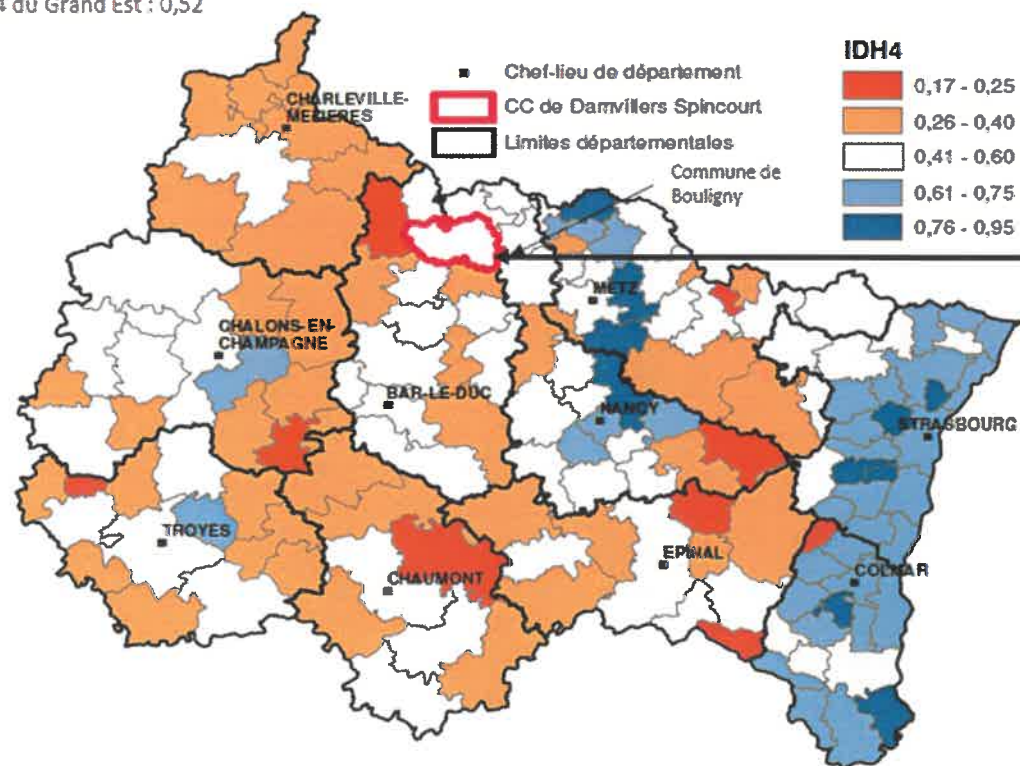
Etat de santé des Habitants

CCDS et Boulogny

ETAT DE SANTE DES HABITANTS							
	Effectif	Taux	Taux ♂/Taux ♀	Valeur régionale	Position	Taux territoires urbains	Taux territoires ruraux
Mortalité							
<i>(nombres annuels moyens de décès et taux standardisés pour 100 000 habitants)</i>							
31	Décès toutes causes confondues	112	872,6	1,7	802,2	791,2	834,6
32	Décès par cancer	34	271,4	2,0	238,8	239,0	237,8
33	Décès par maladie de l'appareil circulatoire	31	232,4	1,6	198,5	192,3	216,5
34	Décès liés à la bronchopneumopathie chronique obstructive	5	39,3	5,6	35,8	35,3	37,1
35	Décès par suicide	2	n.d.	n.d.	14,4	13,8	16,2
36	Décès par pathologies liées à l'alcool	n.d.	n.d.	n.d.	27,5	27,8	26,6
37	Décès par pathologies liées au tabac	18	144,5	2,9	114,1	114,0	114,2
38	Décès prématurés (avant 65 ans)	17	178,0	1,6	187,9	188,3	186,9
39	Décès évitables liés aux pratiques de prévention primaire	16	153,2	2,0	143,6	142,4	147,4
40	Décès évitables liés au système de soins	10	96,4	1,1	73,4	72,9	75,0
Morbidité							
<i>(nombres et taux standardisés pour 100 000 habitants)</i>							
41	Affections de longue durée (ALD)	2 196	18 724,5	1,4	22 220,0	21 557,5	20 398,0
42	Affections de longue durée pour cancers	381	3 229,3	1,2	3 748,6	3 675,9	3 687,1
43	Affections de longue durée pour cancer du poumon	16	137,0	1,8	169,0	173,2	157,2
44	Affections de longue durée pour cancer du sein	76	644,0	0,0	943,7	918,7	858,7
45	Affections de longue durée pour cancer du côlon-rectum	47	376,3	1,8	357,8	358,2	373,3
46	Affections de longue durée pour maladies de l'appareil circulatoire	705	5 776,4	2,1	6 093,9	5 885,7	5 975,8
47	Affections de longue durée pour diabète (type I et II)	529	4 504,6	1,6	5 351,7	4 900,2	4 613,8
48	Personnes Hospitalisées à cause d'un accident de la circulation	14	138,0	n.d.	84,2	61,6	86,1

En résumé :

IDH4 du Grand Est : 0,52



**DAMVILLERS
SPINCOURT**
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

IDH : 0,36

Espérance de vie à la naissance (en années)



Grand Est	78,7	84,4
EPCI	79,2	83,6

Source : Insee (RP2015)
Exploitation : ORS Grand Est

L'Indice de Développement Humain (IDH) a pour but de mesurer le développement des pays à travers trois dimensions : la santé, l'éducation, et le niveau de vie. Plus il se rapproche de 1 plus la situation du territoire est favorable.

Enquête population:

47 réponses CCDS – 29 Boulogny

Santé physique et mentale

Santé physique :

Très bon à bon : CCDS 46 % - Boulogny 41 % - assez bon CCDS 47 % - Boulogny 48%

Bien-être psychologique (ressenti) :

Très bon à bon : CCDS 61% - Boulogny 57 % - assez bon CCDS 34 % - Boulogny 32 %

Les habitant.e.s se sentent bien sur le territoire

Offre de soins :

Offre de médecins généralistes :

Très satisfait à satisfait : 80 % CCDS – Boulogny 48 %

Insatisfait à très insatisfait : 20% CCDS – Boulogny 52%

Offre de médecines spécialisées :

Très satisfait à satisfait : 30 % CCDS – Boulogny 15 %

Insatisfait à très insatisfait : 70% CCDS – Boulogny 85 %



EXPRESSION LIBRE dans le cadre de l'enquête

- **Médecine général et spécialisée** : trop d'attente pour prendre rdv - satisfaction sur les soins mais prévoir l'évolution (départ en retraite) - trop peu de médecins généralistes - pas assez de dispos si urgence - pas de possibilités de rdv le samedi - trop peu de médecins et de médecins spécialisés
- : dentiste, ophtalmo etc.. Éloignement : difficile de prendre rdv...
- **Transport** : à étudier un transport intercommunal - difficultés à se déplacer sans voiture - revoir les transports pour les lycéens – pas d'alternative à la voiture - manque de transport de petites structures (taxis/social) – trop de problème de mobilité pour les personnes seules...
- Manque d'informations en général notamment sur la **prévention et la de promotion** : l'accès aux droits, les possibilités de faire du sport et pratiquer une activité physique et sur la santé environnementale. Pas de lieu de rencontres pour les ados, les violences, la vaccination, le sommeil, l'alimentation
- **Manque de structures** pour faire du sport en salle (salle de gym), de parcours de santé, de pistes cyclables ...manque de lisibilité de l'offre associative en général. Pas de structures présentes sur la prévention ou de lieux pour se renseigner (ex: violences, handicap..) – **Manque de lien social** en général, ...
- Manque d'informations sur la santé en général et surtout sur la **santé environnementale** (qualité de l'eau, de l'air, des sols, perturbateurs endocriniens),...la qualité de l'air : il y a des problèmes d'asthme (Boulogny)...
- **La sécurité** : routière (vitesse dans les communes) – les nuisances sonores (incivilité diurnes et nocturnes) Exemple de commentaires : mettre des ralentisseurs ou des radars dans les communes, trop de nuisances sonores,

LES PROFESSIONNELS : Une quinzaine de professionnels ont répondu et 2 constats s'imposent :

1/ Les problèmes majeurs liés à la pratique de la médecine

- Trop de demandes d'où les délais de prise en charge trop long / surcharge de travail
- Méconnaissance des alternatives de soins par les patients
- Lourdeur administrative du système de santé / trop de travail administratif et informatique
- Multiplication des interlocuteurs sur les associations, organisme, éducateurs qui embrouillent l'orientation et la prise en charge
- Difficultés de se faire remplacer : Manque de médecins généralistes et spécialistes,
Manque d'attractivité pour de jeunes confrères
- Difficultés liées aux locaux (problème de places et pb d'infrastructures)
- Trop d'éloignement par rapport aux grands centres de soin
- Besoin de renforcer l'offre de soins dans tous les domaines (1^{er} et second recours – médecins et spécialistes)
- La télémédecine : une pratique qui dépend du réseau internet et de l'activité du professionnel (impossible pour les kinés)
- L'éducation des patients

2/ La santé de la population

- Les addictions : drogue, alcool, écrans etc...
- Les personnes les plus fragiles : Les personnes âgées vivants seules
- Le problème de la mobilité pour les personnes nécessitant des soins spécifiques, pour les personnes âgées et les personnes en situation de handicap
- Manque de temps = manque de promotion de la santé (ex : nutrition : pb d'obésité) et pour renforcer la prévention de la santé (ex : campagne dépistage cancer du sein)



Merci de votre attention

Réseaux
ASSOCIATIONS Hôpital Retraite
Collectivités
PARTENAIRES ARS Structurer EPCI Innover
Enfance **Santé** Ados
Professionnels
Autonomie
CONTRAT



Des groupes de travail composés d'élus vont être créés et des réunions seront organisées à Spincourt et à Boulogny.

Monsieur le Maire remercie Mesdames Jocelyne ANTOINE et Florence BREUIL pour cette présentation et souligne que cette étude est intéressante et va permettre de déterminer les thématiques en vue de l'élaboration des fiches actions.

INFORMATIONS DU MAIRE

- Ancien dispensaire Filieris rue de la Libération : suite au dépôt de déchets dans la cour dudit bâtiment et de mouvements d'individus, Monsieur le Maire a pris contact avec la responsable du service « gestion patrimoine » de Filieris. Cette dernière nous avise que cet ancien dispensaire va être mis en vente et que des visites sont organisées par l'agence immobilière en charge de ce dossier.

- Problème de comportement d'une personne âgée au quartier de Joudreville (évoqué par Anthony SEITZ à la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2021) : la tutrice de cette dernière n'a pas eu de retour du service d'aide à domicile qui intervient pour les courses ou le ménage, ni par les infirmiers qui se rendent à son domicile. Une visite est prévue le 08 novembre par la tutrice qui fera un point sur la situation.

- Stationnement abusif d'une camionnette au quartier de Joudreville (problème évoqué par Anthony SEITZ à la séance du Conseil Municipal du 28 septembre 2021) : la procédure est en cours. Le propriétaire a sollicité un rendez-vous.

- Modalités d'organisation des cérémonies officielles – COVID 19 : Les services de la Préfecture nous ont communiqué les dispositions actuelles en vigueur qui ont été transmises à l'ensemble du Conseil Municipal, à savoir :

- Pass sanitaire non obligatoire lors des cérémonies.

En revanche, si ces cérémonies sont suivies ou accompagnées de restauration (vin d'honneur, buffet ou cocktail) ou de toute autre activité festive dans un espace de plein air dont l'accès donne habituellement lieu à un contrôle (carton d'invitation, etc.) ou dans un établissement recevant du public notamment de type L (comme par exemple une salle des fêtes) l'application du pass sanitaire s'impose pour cette seule séquence.

- Respect des mesures dites barrières (hygiène et distanciation sociale) en tout lieu et en toute circonstance.

Malgré ces dispositions, la Municipalité souhaite maintenir la manifestation du 27 novembre 2021 organisée à l'occasion du 30^{ème} anniversaire de la bibliothèque. Dans un souci d'organisation, l'invitation sera accompagnée d'un coupon réponse.

- Travaux ERP (Etablissement Recevant du Public) : nous enregistrons un mois de retard. Certains travaux n'ont pas été réalisés dans les règles de l'art (menuiserie, gros œuvre) et seront repris par les entreprises concernées.

- Travaux parking gymnase : les enrobés devraient être réalisés semaine 45.

- Réouverture des portes de la Mairie avec rétablissement des horaires habituels à compter de mi-novembre : Une réunion est prévue avec le personnel le 03 novembre.

N°20211026/01 Approbation du Diagnostic Local de Santé :

9 – Autres domaines de compétences 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Les informations relatives à la présentation concernent le territoire de la Communauté de Communes de Damvillers-Spincourt (CCDS) ainsi que la Commune de Boulogny qui est associée à cette démarche depuis février 2020 suite à la signature de la lettre d'engagement avec l'ARS.

Depuis 1 an, la crise sanitaire nous a considérablement ralentis et nous n'avons pas pu réunir de groupes de travail ou faire les réunions qui sont nécessaires à la construction de ce diagnostic.

Néanmoins une dynamique est amorcée, Il convient donc de valider les données qui sont présentées en séance afin de déterminer les thématiques en vue d'élaborer les fiches actions.

La CCDS et la Commune de Boulogny se sont engagées dans une démarche commune dans le cadre de la réalisation d'un Contrat Local de Santé.

Le Contrat Local de Santé (CLS) est un outil porté conjointement par l'Agence Régionale de Santé et une collectivité territoriale pour réduire les inégalités territoriales et sociales de santé.

Il est l'expression des dynamiques locales partagées entre acteurs et partenaires sur le terrain pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations.

Afin de lancer ce contrat, il convient d'établir un Diagnostic Local de Santé.

Le diagnostic initial fait apparaître certaines disparités entre le territoire de la CCDS et celui de la Commune de Boulogny notamment le caractère rural de la CCDS face à une Commune nettement plus densément peuplée à Boulogny.

D'autre part, la Commune de Boulogny reste marquée par le déclin de l'ex-bassin minier avec un vieillissement de sa population, une chute démographique constante et encore effective ainsi qu'une plus grande précarité d'une partie de sa population.

La CCDS a pu retrouver un certain dynamisme notamment avec les Communes de sa frange Est bénéficiant de l'attractivité transfrontalière. Toutefois, la comparaison avec les territoires du Grand Est laisse apparaître de nombreuses difficultés et carences communes à la CCDS et à Boulogny, montrant l'intérêt d'une démarche partenariale sur cette thématique.

Le prochain travail consistera à présenter ce diagnostic lors d'un comité de pilotage (COPIL) devant les partenaires institutionnels (Etat, Région, Département, CAF, MSA...) et de définir les axes prioritaires visant à améliorer la situation actuelle. Ce programme sera constitué de fiches actions définies en concertation entre les collectivités et les partenaires du Contrat Local de Santé en premier lieu desquels l'ARS, les partenaires institutionnels et les professionnels de santé du territoire.

Il est demandé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur l'approbation de ce diagnostic.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le Diagnostic Local de Santé présenté par Jocelyne ANTOINE, Conseillère Départementale, vice-présidente de la CCDS et Florence BREUIL, chargée de mission développement territorial à la CCDS.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20211026/02 Attribution marché pour travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football – stade Brabois :

1 – Commande publique 1.1 Marchés publics

Monsieur le Maire : la négociation des offres a permis un gain pour la Commune d'environ 30 000 € TTC par rapport au montant estimatif du marché.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Commission d'Appel d'offres, réunis le 23 septembre 2021 ont procédé à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres concernant le marché à procédure adapté pour les travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football au stade Brabois.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que les membres de ladite Commission ont déclaré l'offre pour le lot n°4 « Plomberie » infructueuse (article L.2152-4 du Code de la Commande Publique) et ont souhaité négocier les offres pour les 7 autres lots à savoir : lot n°1 « Gros œuvre », lot n°2 « Menuiserie », lot n°3 « Plâtrerie », lot n°5 « Electricité », lot n°6 « Sols », lot n°7 « Peinture » et lot n°8 « Eclairage terrain » conformément aux dispositions prévues par le Code de la Commande Publique.

Monsieur le Maire informe enfin le Conseil Municipal que les membres de la Commission d'Appel d'Offres qui se sont réunis à nouveau le 14 octobre 2021 afin de procéder l'ouverture des plis et à l'analyse des nouvelles offres, proposent les entreprises suivantes pour ledit marché :

- Lot n°1 « Gros œuvre »

DRENERI de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 28 980 € HT.

- Lot n°2 « Menuiserie »

Société d'exploitation des établissements MENARD de Homécourt (Meurthe et Moselle) pour un montant de 8 404 € HT.

- Lot n°3 « Plâtrerie »

S.E.E LAUER de Guénange (Moselle) pour un montant de 26 500 € HT.

- Lot n°4 « Plomberie »

SARL OBERT de Dugny-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 31 530 € HT.

- Lot n°5 « Electricité »

E.G.I.L de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 8 900 € HT.

- Lot n°6 « Sols »

GIL et Associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 12 416,67 € HT.

- Lot n°7 « Peinture »

E.U.R.L ZANCHIN de Lexy (Meurthe et Moselle) pour un montant de 7 999,50 € HT.

- Lot n°8 « Eclairage terrain »

CITEOS Electrolor d'Hussigny-Godbrange (Meurthe et Moselle) pour un montant de 123 777 € HT.

Le montant total du marché s'élève à 248 507,17 € HT soit 298 208,60 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le marché pour les travaux de mise aux normes et d'aménagement des vestiaires ainsi que la mise en place d'un éclairage du terrain de football au stade Brabois, aux entreprises suivantes :

- Lot n°1 « Gros œuvre »

DRENERY de Thierville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 28 980 € HT.

- Lot n°2 « Menuiserie »

Société d'exploitation des établissements MENARD de Homécourt (Meurthe et Moselle) pour un montant de 8 404 € HT.

- Lot n°3 « Plâtrerie »

S.E.E LAUER de Guénange (Moselle) pour un montant de 26 500 € HT.

- Lot n°4 « Plomberie »

SARL OBERT de Dugny-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 31 530 € HT.

- Lot n°5 « Electricité »

E.G.I.L de Longuyon (Meurthe et Moselle) pour un montant de 8 900 € HT.

- Lot n°6 « Sols »

GIL et Associés de Belleville-sur-Meuse (Meuse) pour un montant de 12 416,67 € HT.

- Lot n°7 « Peinture »

E.U.R.L ZANCHIN de Lexy (Meurthe et Moselle) pour un montant de 7 999,50 € HT.

- Lot n°8 « Eclairage terrain »

CITEOS Electolor d'Hussigny-Godbrange (Meurthe et Moselle) pour un montant de 123 777 € HT.

Le montant total du marché s'élève à 248 507,17 € HT soit 298 208,60 € TTC.

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces contractuelles se rapportant à cette opération.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20211026/03 Rétrocession d'une case de columbarium :

3 – Domaine et patrimoine 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de M. _____ tendant à rétrocéder à la Commune la case de columbarium (n°2) qu'elle avait acquise le 28 janvier 2015 pour 30 ans au prix de 450 €, en raison de son déménagement dans le département des Pyrénées-Orientales.

Monsieur le Maire informe ensuite le Conseil Municipal que si cette rétrocession est acceptée, il conviendrait de rembourser à M la somme de 365 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE la rétrocession de la case de columbarium n°2.

DIT que la somme de 365 € sera remboursée à M

AUTORISE Monsieur le Maire ou en son absence, l'adjoint délégué, à signer toutes les pièces se rapportant à cette rétrocession.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

N°20211026/04 **Virements de crédits :**
7 -- Finances locales 7.1 Décisions budgétaires

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

DECIDE d'effectuer les virements de crédits suivants :

Section d'Investissement :

Dépenses : chapitre 16 article 1641 « emprunts en euros » + 300 €

Recettes : chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations » + 300 €

DIT que la présente délibération annule et remplace la délibération n°20210928/06 du 28 septembre 2021 ayant même objet.

Pour : 21

Abstention : 0

Contre : 0

QUESTIONS DIVERSES

- Céline SREDNIAWA :

- Signale le très mauvais état de la sépulture des soldats belges inhumés au cimetière communal.

Cette affaire sera suivie par Roger NOBLET, adjoint en charge du cimetière.

- S'interroge sur les modalités de recrutement du personnel à l'EHPAD de Boulogny : qui sont les décideurs, critères de sélection, choix des candidats, si une priorité est donnée aux habitants de la Commune, ...

Joël BELYS, Conseiller Municipal et Président du SIPACS (Syndicat Intercommunal des Personnes Agées du Canton de Spincourt) explique que les entretiens sont assurés par le Directeur et lui-même et que les candidats sont retenus, entre autres, au regard de leurs compétences. Il précise qu'à capacités égales, la priorité est donnée aux candidats de Boulogny.

- Considère que la mairie aurait pu être illuminée en rose afin de s'associer à l'opération « Octobre rose », campagne annuelle de communication destinée à sensibiliser au dépistage du cancer du sein.

Frédérique BORKOWSKI : à envisager pour l'an prochain.

- Natacha LAPIERRE rappelle aux membres du Conseil Municipal la sortie organisée le 18 décembre au marché de Noël de Colmar au tarif de 20 €.

L'information a été largement diffusée (Affichage, Facebook, CODECOMS Cœur du Pays Haut et Damvillers-Spincourt, ...).

Monsieur le Maire lève la séance à 21 h 35